



Morainvilliers - Bures

Ecole Maternelle De Bures

Place du Château
78630 MORAINVILLIERS

☎ 01 39 75 31 70

✉ 0781959f@ac-versailles.fr

Procès-Verbal du Conseil d'école

du mardi 18 octobre 2016

Première séance ordinaire

Le conseil d'école a eu lieu le lundi 18 octobre 2016 dans l'enceinte de l'école maternelle de Bures, à Morainvilliers. Madame Fougeray, directrice, ouvre la séance à 16h35. Madame Ségui, enseignante, est désignée comme secrétaire.

MEMBRES DU CONSEIL

ETAIENT PRÉSENTES

- Madame Baudrier – Représentante des parents d'élèves
- Mme Dupuis – Elue
- Madame Ferreira - Représentante des parents d'élèves
- Madame Fougeray – Directrice et enseignante
- Madame Planckaert – Représentante des parents d'élèves
- Madame Vézinat – Représentante des parents d'élèves
- Madame Ségui - Enseignante

ABSENTES EXCUSÉES

- Madame Apchain – Responsable des affaires scolaires – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Deveze – Maire de Bures-Morainvilliers
- Madame Gourlay – Direction Générale de Services – Mairie de Bures-Morainvilliers
- Madame Lefebvre - Inspectrice de l'Education Nationale
- Madame Morvan – Psychologue scolaire

POINT 1 : ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Un tour de table des membres présents est effectué.

EFFECTIFS – REPARTITION – EQUIPE PEDAGOGIQUE

37 élèves étaient inscrits en début d'année mais un élève de petite section a déménagé au début du mois d'octobre. 36 élèves fréquentent donc l'école maternelle et sont répartis comme suit :

- Classe n°1 de Mme FOUGERAY: 19 enfants (6 PS – 6 MS – 7 GS)
- Classe n° 2 de Mme SEGUI: 17 enfants (5 PS – 6 MS - 6 GS)

Si des inscriptions supplémentaires viennent à se présenter, les enfants intégreront probablement la classe de Madame Ségui.

L'équipe pédagogique est composée de :

- deux enseignantes : Corinne SEGUI et Virginie FOUGERAY ;
- deux ATSEM : Marie-Line AUBOURG à 80 % sur l'école et Jacqueline PASQUET à temps plein sur l'école;
- une Employée de Vie Scolaire (EVS), Caroline BRABANT, qui intervient pour aider au travail administratif de l'école.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES – ROLE ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ÉCOLE

Quatre parents se sont présentés sur la même liste, sans se regrouper en association. Sur les 70 électeurs inscrits, 53 ont voté. Sur ces 53 votants, 49 ont exprimé valablement leur voix et 4 bulletins ont été comptabilisés nuls car annotés. Sur ces 49 suffrages valablement exprimés, 100 % ont voté pour la seule liste présentée et dont les membres sont les suivants :

- Mme BAUDRIER Lynda (maman de Cécilia en GS) - élue titulaire
- Mme PLANCKAERT Isabelle (maman de Faustine en PS et Victor en GS) – élue titulaire
- Mme FERREIRA Maria - (maman d'Adriano en PS) – élue suppléante
- Mme VEZINAT Anaïs (maman de Nolann en MS) – élue suppléante

L'année prochaine, si une seule liste se présente à nouveau, une explication supplémentaire sera ajoutée sur le mot des élections afin d'éviter les bulletins comptabilisés nuls pour des ratures ou noms entourés.

Un tableau d'affichage et une boîte aux lettres sont mis à disposition des représentants des parents d'élèves.

Le conseil d'école prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Il est composé du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles.

Membres supplémentaires : le directeur académique des services de l'éducation nationale de la circonscription peut assister au conseil.

Peuvent également y assister, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les agents spécialisés de l'école maternelle.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Il se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les élèves sont accueillis par les services périscolaires de la mairie, l'association La licorne, de 7h30 du matin à 8h35 et de 16h00 à 19h le soir.

Le midi, ils sont pris en charge par le personnel de mairie (ATSEM et vacataires) de 12h00 à 13h50. Les repas sont servis par la société Sodexo.

Les horaires de l'école sont : 8h45 -12h00 et 14h00-16h00. L'école ouvre ses portes de 8h35 à 8h55 puis de 13h50 à 14h10.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE

Aucune mise à jour du règlement intérieur de l'école n'a été effectuée.

LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Elle explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité, sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

La charte rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation. Elle rend claire et compréhensible par chacun l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience.

La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes comme la garantie pour chaque élève d'un accès libre à tous les moyens intellectuels et culturels nécessaires à la construction et à l'épanouissement de sa personnalité singulière et autonome.

Le conseil d'école a relu la Charte de la laïcité ce jour. Cette dernière est annexée au règlement intérieur de l'école et distribuée aux parents.

LA CHARTE SUR L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Elle a pour objet de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des systèmes d'information dans les écoles. Cette charte est également annexée au règlement intérieur.

BUDGETS DE L'ÉCOLE

Deux budgets distincts permettent la vie de l'école : le budget de fonctionnement alloué par la mairie d'une part, et le budget de la coopérative scolaire d'autre part.

La coopérative scolaire (OCCE) :

Elle fonctionne principalement avec les dons des parents, de la mairie et les différentes actions qui sont menées tout au long de l'année par l'école et les parents (vente de photos, marché de Noël, kermesse, ...)

Cette année au 31 août 2016, il restait 2604,82 euros sur le compte OCCE.

Les dons des parents se sont portés à 1185,00 euros. Nous remercions chaleureusement les parents pour cette participation. Ces dons ont permis et vont permettre l'achat de matériel pédagogique et jeux pour les classes et le financement intégral du spectacle présenté aux enfants pour les fêtes de fin d'année.

La participation de la mairie à la coopérative est aujourd'hui de 250 euros par classe soit 500 euros pour notre école maternelle cette année.

Le conseil d'école réfléchit sur l'idée d'une vente de sapins et de chocolats de Noël à l'école maternelle.

Le budget mairie

Il est de 1665 euros pour l'année scolaire 2016-2017, c'est-à-dire 45 euros par enfant. Il est utilisé pour le fonctionnement courant de l'école (fournitures courantes, jeux, matériel pédagogique,...).

Depuis le début de cette année scolaire, des marchés ont été passés par la mairie afin d'obtenir de meilleurs prix de vente auprès des fournisseurs. Nous avons compris que nous pourrions tout de même commander du matériel chez un fournisseur ne faisant pas parti marché, dans le cas où ceux du marché ne proposait pas les produits que nous cherchions. La municipalité souhaite que nous commandions exclusivement chez les trois fournisseurs du marché, ce qui bloque nos commandes de matériel pédagogique. Nous demandons à ce que soient distinguées les fournitures scolaires (crayons, feuilles, peinture, fournitures de bureau,...) qui sont sensiblement les mêmes d'une école maternelle à une autre du matériel pédagogique qui lui est spécifique à l'enseignement de chaque professeur.

Nous espérons être entendus et obtenir une réponse à notre demande afin de ne pas amputer le budget de la coopérative qui finance habituellement, par exemple, les sorties et spectacles dans leur totalité.

ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Ils ont lieu de 13h25 à 13h50 et sont encadrés et organisés par les ATSEM et Fatima. Bien que les effectifs aient diminué, la municipalité a permis, en conservant un encadrement de trois adultes, que les petits bénéficient de ce temps pour être couchés rapidement après le repas et ainsi s'endormir plus naturellement. Les moyens et les grands profitent de jeux dans la cour. Ces jeux changent toutes les semaines.

POINT 2 : PEDAGOGIE – PROJETS - EVENEMENTS

PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE 2015-2020

Les trois axes principaux sont :

Axe A : Améliorer la bienveillance c'est-à-dire donner à l'enfant les moyens de développer la confiance en soi : « être bien pour bien devenir », instaurer un climat chaleureux, apaisant et sécurisant pour l'enfant.

Axe B : Développer l'acquisition de l'autonomie en mettant l'accent sur les savoir-faire par l'acquisition d'habitudes de travail

Axe C : Apprendre ensemble et vivre ensemble c'est-à-dire une première acquisition de la vie en société et le début de la construction de la citoyenneté en sensibilisant les enfants aux avantages du respect des autres et du matériel. L'objectif étant de prendre plaisir à apprendre en collectivité, de se construire au sein d'un groupe et de contribuer à la construction d'un environnement agréable pour apprendre.

Ces axes seront développés par les actions suivantes :

- Elaboration d'outils d'élèves suivis sur le cycle
- Décloisonnement dans le domaine Explorer le monde
- La liaison maternelle – élémentaire
- La décoration de la cour
- Les ateliers individuels de manipulation
- L'apprentissage de la démarche scientifique
- Les défis explorer le monde

PRESENTATION DU CAHIER DE SUIVI DES APPRENTISSAGES

L'équipe pédagogique présente le cahier de suivi des apprentissages de la maternelle et son fonctionnement. En effet, les nouveaux programmes modifient l'évaluation des élèves. L'évaluation doit constituer un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants. Elle repose sur une observation attentive et une interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait. Elle consiste à mettre en valeur, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et les progrès qu'il fait par rapport à lui-même. Le cahier de suivi des apprentissages permet à chacun d'identifier ses réussites, d'en garder les traces, de percevoir leur évolution.

SORTIES PÉDAGOGIQUES

La dotation en bus pour l'année scolaire 2016-2017 est de 457 euros par classe soit 914 € pour l'école. Une sortie sera effectuée en fin d'année scolaire.

MARCHÉ DE NOËL – CHORALE

Comme les années précédentes, une chorale de fin d'année suivie d'un marché de Noël, auront lieu dans la salle des loisirs de Morainvilliers. L'école élémentaire de Bures se joint à nous pour cet événement qui se tiendra le 9 décembre 2016 à 18h. Mr et Mme Baudrier s'occupent de la musique et de la bande son pendant la chorale.

SPECTACLE DE NOËL

Chaque année une troupe vient présenter un spectacle aux enfants de la maternelle pour les fêtes de fin d'année. Cette année, comme l'année dernière, les deux maternelles de la ville se réunissent à la salle des loisirs de Morainvilliers le lundi 12 décembre pour y assister ensemble. Nous remercions la mairie qui prend en charge le financement du bus pour cet événement.

GALETTE

La mairie offre un moment privilégié aux enfants de l'école en organisant la galette des rois le 11 janvier 2017 au matin. Les enfants pourront inviter leurs grands-parents pour cette occasion.

Si cet événement a lieu à la Résidence la Roselière comme l'année dernière, les grands-parents seront invités à accompagner les enfants à partir de l'école.

CARNAVAL

Les « Supers Héros » seront à l'honneur du carnaval de la ville qui aura lieu le samedi 22 avril 2017 à Morainvilliers. Les directrices des quatre écoles n'interviennent plus dans son organisation si ce n'est par le biais de la préparation d'affiches. L'association la Licorne en partenariat avec COALLIA se propose de faire la décoration du char.

LA KERMESSE

Le spectacle de fin d'année des enfants et la kermesse auront lieu le 23 juin 2017. Un appel à volontaires pour l'organisation et la préparation de cet événement sera fait au marché de Noël et une première réunion aura lieu la première ou deuxième semaine de janvier. Les lots pour la tombola peuvent être récoltés dès à présent. Nous remercions d'avance Mr et Mme Baudrier qui s'occuperont de la sonnerie pendant toute la manifestation.

POINT 3 : AIDE AUX ELEVES

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (APC)

Le temps d'APC peut être réparti sur trois dispositifs, à la discrétion des écoles :

Dispositif 1 : Aide aux apprentissages

Dispositif 2 : Aide au travail personnel

Dispositif 3 : Activité inscrite au projet d'école

Les enseignantes doivent consacrer 36 heures à cette Aide Pédagogique Complémentaire, la directrice bénéficie de 6 heures de « décharge » et doit donc y consacrer 30 heures, en dehors du temps scolaire habituel.

Les heures d'APC auront lieu le lundi et/ou jeudi soir de 16h à 17h.

Rappel du rôle du Rased :

Le RASED est composé d'enseignants spécialisés de l'Education Nationale qui travaillent au sein des écoles, pendant le temps scolaire:

- *Un psychologue scolaire, il propose un lieu d'écoute et d'expression libre autour de la difficulté. Il assure la coordination entre la famille, l'école et éventuellement les intervenants extérieurs. Il participe à l'intégration des enfants handicapés.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante rééducative (appelé Maître G ou rééducateur). Le rééducateur s'adresse aux enfants de l'école maternelle et élémentaire qui ont du mal à trouver leur place à l'école en tant qu'élève. La mise en œuvre de la rééducation est soumise à l'autorisation parentale.*
- *Un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (appelé Maître E ou d'adaptation). L'aide proposée est destinée aux élèves de l'école maternelle et élémentaire qui rencontrent des difficultés durables dans leurs apprentissages. Elle n'est pas conçue comme une activité de soutien. Les parents sont informés de cette aide par le maître de la classe.*

Les possibilités de fonctionnement du RASED dépendent du nombre de personnels spécialisés dans la circonscription. La circonscription de Carrières /s Poissy (dont nous dépendons), a donc pu attacher à notre école une Psychologue Scolaire : Mme Morvan, qui interviendra de façon très exceptionnelle et sur demande des enseignantes.

POINT 4 : SECURITE ET EQUIPEMENTS

EXERCICE DE SECURITE N°1

Il a eu lieu le 9 septembre 2016 sur le temps de dortoir des petits. Le temps de sortie, après appel a été de 1 min 32. Toutes les consignes ont été respectées.

PPMS

Nous avons réalisé le premier des trois exercices de cette année le 11 octobre 2016. Il consistait à s'entraîner à la troisième posture du PPMS à savoir « attentat-intrusion ». Tout s'est bien déroulé. Cet exercice a eu pour but d'apprendre aux enfants à se cacher, en passant par le jeu.

LES EQUIPEMENTS

Demandes faites à la mairie :

- Pose de barrières dans le petit jardin afin de remplacer la rubalise qui matérialise la partie du jardin dans laquelle les enfants n'ont pas le droit d'aller.
- Remplacement des taquets sur le meuble de Corinne.
- Pose de porte-manteaux dans la cabane pour les casques des enfants.
- Pose d'un portillon qui permettrait une sortie vers le stade en cas d'intrusion dans l'école.
- Accorder le piano
- Réponse du mail concernant les commandes de matériel n'étant pas dans les catalogues des fournisseurs du marché.

- Plusieurs parents n'ont pas été satisfaits du fond utilisé par le photographe. Des images des années précédentes ont été utilisées pour les pochettes. Un retour sera fait auprès du photographe.
- L'équipe pédagogique propose aux parents qui le souhaitent, de se réunir autour d'un petit déjeuner un samedi matin afin de leur présenter les activités proposées en classe et ainsi prendre le temps de leur expliquer le fonctionnement.
- Le blog de l'école va être mis en place pendant les vacances. Une communication aux parents sera faite rapidement. Un lien sera mis à partir du site des Ecoliers de Bures Morainvilliers.

Le Conseil d'école se termine à 19h35.